

BUREAU DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2014

COMPTE-RENDU SOMMAIRE



Le vendredi 03 octobre 2014 à 08 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14 rue Saint-Benoît Paris 6^{ème}, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 12, formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le 26 septembre 2014 .

ETAIENT PRESENTS :

M. SANTINI, Président, délégué titulaire d'Issy-les-Moulineaux,
M. CAMBON, Vice-président, délégué titulaire de Saint-Maurice,
M. BAILLY, Vice-président, Délégué titulaire de Vaujours,
M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Thiais,
M. EON, Vice-président, Délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
M. GUILLAUME, Vice-président, Délégué titulaire de Choisy-le-Roi,
M. LAGRANGE, Vice-président, Délégué titulaire de la communauté d'agglomération Est Ensemble,
M. MAHEAS, Vice-président, délégué titulaire de Neuilly-sur-Marne,
M. MARSEILLE, vice-président, délégué titulaire de Meudon,
M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération Plaine Commune,
M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre,
M. STREHAIANO, Vice-président, délégué titulaire de Soisy-sous-Montmorency,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau :

- a désigné Monsieur Christian LAGRANGE, Vice-président et délégué titulaire de la communauté d'agglomération Est Ensemble, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.



Sur les affaires délibérées

✓ PROGRAMMES

- considérant la nécessité de finaliser le remplacement de la canalisation de DN 800 mm nord « Villejuif – Vache Noire », par une canalisation de DN 1200 mm, et d'abandonner la canalisation de DN 800 mm sud impliquant le report d'une canalisation de DN 300 mm sur la canalisation de DN 1200 mm plus au nord, sur un linéaire d'environ 450 mm, **en a approuvé** le programme modificatif pour un montant de 4,345 M€ H.T. (valeur octobre 2014), y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées ; **a autorisé** la signature des bons de commande pour les prestations de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, pour des prestations de levées topographiques, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, et pour des travaux de terrassement, de génie-civil et de second œuvre, ainsi que de tous les actes et documents se rapportant au dossier; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention avec cette dernière, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant que le projet d'aménagement mené par le STIF, RFF et la SNCF pour la création d'une nouvelle branche du tramway T4 en direction de Montfermeil, traversant Livry-Gargan et Clichy-sous-Bois, nécessite, d'une part le dévoiement de canalisations de DN 400 et 100 mm situées sous la future plateforme du tramway, boulevard Marx Dormoy, à Livry-Gargan, et d'autre part met en péril cette même canalisation sur 250 mètres, ainsi que la canalisation de DN 600 "Aulnay-Gagny" sur 40 mètres à Clichy-sous-Bois du fait des courants vagabonds engendrés, **a approuvé** le programme n° 2015251 STRE relatif à ce dévoiement et aux travaux de protection de la liaison DN 600 mm "Aulnay-Gagny" pour un montant de 2,48 M€ H.T., dont 0,645 M€ H.T. sont conditionnés à la prise en charge par l'aménageur (valeur juillet 2014 comprenant les honoraires de maîtrise d'œuvre et les prestations associées) ; **a autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à l'accord-cadre mono attributaire de maîtrise d'œuvre lot n° 3 ou la signature d'un bon de commande sur le marché subséquent relatif aux opérations liées à l'aménagement de l'espace public en cours de passation pour confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation à SAFEGE, pour un montant plafonné à 220 000 € H.T. ; **a autorisé** le recours aux marchés existants et à venir pour des prestations d'études et de services, de coordination sécurité et de protection de la santé, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques et géologiques, pour des travaux d'investigations complémentaires, de sondages et de reconnaissance de réseaux, pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, pour des prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles, pour des prestations de contrôle sanitaire et autres études complémentaires ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention avec cette dernière, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- considérant la nécessité de remettre à niveau des chambres à vannes vétustes ou présentant des dysfonctionnements afin d'assurer le maintien du réseau en conditions opérationnelles d'exploitation, **en a approuvé** le programme n° 2014242 STRE pour un montant de 3,35 M€ H.T.; **a autorisé** le lancement et la signature d'un marché subséquent à bons de commande à l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre lot n°3 : canalisations de transport, pour confier la mission de maîtrise d'œuvre pour les phases de conception et de réalisation à SAFEGE, pour un montant plafonné à 0,27 M€ H.T.; **a autorisé** le recours aux marchés existants et à venir pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé, de levés topographiques, pour des travaux de reconnaissance de sols et d'études géotechniques, pour des travaux d'investigations complémentaires de sondage et de reconnaissance de réseaux, pour des travaux de terrassement, de génie civil et de second œuvre, pour des prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles, pour des prestations de contrôle sanitaire et autres études complémentaires, pour la fourniture de robinets vannes ; **a sollicité** une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et **autorisé** la signature de la convention avec cette dernière, ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

- **a approuvé** le programme modificatif n° 2010 002 STPR relatif à la rénovation de l'unité de décantation de l'usine de Choisy-le-Roi, intégrant la mise en place de panneaux photovoltaïques pour un montant de 18,6 M€ H.T.(valeur décembre 2012) ; **a confié** la mission de maîtrise d'œuvre relative à la mise en œuvre des panneaux photovoltaïques au groupement SAFEGE - LIGNE DAU, dans le cadre d'un marché subséquent à venir, découlant de l'accord-cadre mono-attributaire de maîtrise d'œuvre n° 2014-03, lot 1 ; **a autorisé** le lancement de la consultation de ce marché subséquent de maîtrise d'œuvre et le recours aux marchés existants pour des prestations d'études et de services, de contrôle technique, de coordination sécurité et de protection de la santé et autres études complémentaires ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande, et de tous actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ AVANT-PROJETS

- considérant la nécessité de renouveler le bief 11 de la canalisation de DN 500 mm « Alfortville – Maisons-Alfort » et une canalisation de DN 150 mm situés à Maisons-Alfort, **en a approuvé** l'avant-projet pour un montant prévisionnel de travaux estimé à 3,62 M€ H.T. (valeur octobre 2014) ; **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2009/42-11 (MS11) notifié au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux précités fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 3,62 M€ H.T. (valeur octobre 2014) et le forfait définitif de rémunération de la mission témoin complète élargie du maître d'œuvre à 0,28 M€ H.T. (valeur février 2013), conduisant au montant total maximal définitif du marché de maîtrise d'œuvre de 0,33 M€ H.T. (valeur octobre 2014), et **autorisé** sa signature ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation de 3 marchés de travaux, concernant pour le lot n° 1 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose d'une canalisation de DN 500 mm par microtunnelier et tranchée ouverte d'un montant prévisionnel de 1,37 M€ H.T. (valeur octobre 2014), pour le lot n° 2 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose en tranchée ouverte et par tubage d'une canalisation de DN 355 mm en PEHD d'un montant prévisionnel de 0,93 M€ H.T. (valeur octobre 2014), et concernant pour le lot n° 3, les travaux de terrassement, de fourniture et de pose en tranchée ouverte d'une canalisation de DN 150 mm et de reprise de nourrices en PEHD d'un montant prévisionnel de 1,30 M€ H.T. (valeur octobre 2014) ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

- dans le prolongement du programme approuvé précédemment dans la même séance, **a approuvé** l'avant-projet de renouvellement de la section 2.2 de la canalisation de DN 800 mm « Villejuif – Vache Noire » (tracé nord) par une canalisation de DN 1 200 mm, située avenue du Président Allende à Villejuif, l'abandon de la canalisation de DN 800 mm (tracé sud) et le report d'une canalisation de DN 300 mm depuis le DN 800 mm à abandonner jusqu'à une autre de DN 1 200 mm plus au nord, pour un montant de travaux estimé à 3,56 M€ H.T. (valeur octobre 2014); **a approuvé** l'avenant n° 1 au marché subséquent n° 2009/42-8 (MS8) notifié au groupement Cabinet MERLIN / ARTELIA pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux travaux précités, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux à 3,56 M€ H.T. (valeur octobre 2014) et le forfait définitif de rémunération de la mission témoin complète élargie (OPC) du maître d'œuvre à 0,28 M€ H.T. (valeur juin 2013), conduisant au montant total maximal définitif du marché de maîtrise d'œuvre de 0,33 M€ H.T. (valeur juin 2013) ; **a autorisé** la signature dudit avenant ainsi que de tous actes et documents s'y rapportant ; **a autorisé** le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert européen pour la passation d'un marché de travaux décomposé en deux lots, concernant pour le lot n° 1 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose d'une canalisation de DN 1 200 mm par microtunnelier et tranchée ouverte, et d'abandon du DN 800 mm nord à Villejuif, d'un montant prévisionnel de 2,57 M€ H.T. (valeur octobre 2014), et concernant pour le lot n° 2 les travaux de terrassement, de fourniture et de pose en tranchée ouverte et par tubage de canalisation de DN 300 mm à Arcueil, et d'abandon de la canalisation de DN 800 mm sud à Arcueil et Villejuif, d'un montant prévisionnel de 0,99 M€ H.T. (valeur octobre 2014) ; **a autorisé** la signature des marchés correspondants, des bons de commande de fourniture de robinets à papillons à brides de DN 300 à 2 000 mm, de prestations de contrôle de compactage et d'inspections télévisuelles et de prestations de contrôle sanitaire, ainsi que tous les actes et documents se rapportant à ce dossier,

✓ MARCHES

- **considérant** la nécessité de mettre en œuvre des travaux complémentaires et supplémentaires pour la construction du réservoir R7 liés à des sujétions imprévues et à la prise en compte de contraintes juridiques, impliquant notamment la modification du complexe d'étanchéité par l'intégration d'une végétalisation, afin de répondre à des objectifs environnementaux et de qualité architecturale, **a approuvé** les avenants n° 1 et 2 au marché n° 2012/24, notifié le 18 juin 2012, au groupement BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS / SOGEA ILE-DE-FRANCE GENIE CIVIL /CSM BESSAC / SOLETANCHE BACHY FRANCE / SOLETANCHE BACHY PIEUX (CO-TRAITANTS), qui fixent le nouveau montant du marché à 31,83 M€ HT (valeur janvier 2012), soit une augmentation de 4,38 % du montant total (forfait et hors forfait) initial du marché ; **a autorisé** la signature desdits avenants ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant,

✓ CONVENTIONS AVEC LES TIERS

- **a décidé** l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation de DN 60 mm implantée sur la parcelle cadastrée A455 située au 3 Impasse des Glycines à Neuilly-Plaisance, appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition, à titre gratuit, d'une servitude de passage de canalisation de DN 60 mm implantée sur la parcelle cadastrée A1452 située au 7 Impasse des Glycines à Neuilly-Plaisance, appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée section A1522, située au 7 bis Impasse des Glycines à Neuilly-Plaisance, et appartenant à des particuliers; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée section A1523, située au 11 Impasse des Glycines à Neuilly-Plaisance, et appartenant à des particuliers; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée section A456, située au 15 avenue de Rosny à Neuilly-Plaisance, et appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée section A456, située au 15 avenue de Rosny à Neuilly-Plaisance, et appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

- **a décidé** l'acquisition à titre gratuit d'une servitude de passage d'une canalisation sur la parcelle cadastrée section BN30, située au 12 Villa des Peupliers à Boulogne-Billancourt, et appartenant à des particuliers ; **a autorisé** la signature de l'acte de servitude à intervenir en la forme administrative, et de tous les actes et documents se rapportant à ce dossier; **a précisé** que les frais d'établissement de cet acte sont à la charge des propriétaires;

Le Président est autorisé à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces délibérations, adoptées par ailleurs à l'unanimité des membres présents et représentés, sauf mention contraire.

Pour affichage, le